

PLAN D'ACTION 2012-2013



www.csfl.qc.ca

Table des matières

Présentation	5
Axes de développement 2012-2013	6
<i>L'accompagnement du personnel</i>	6
<i>L'enrichissement des parcours scolaires</i>	7
<i>Le développement de la compétence dans l'accompagnement des élèves HDAA</i>	8
<i>Le déploiement de mesures visant le partage d'expertise, la continuité et l'intégration des services</i>	9
Synthèse des coûts de réalisation du plan d'action 2012-2013	10
Annexe I : Extraits de la convention de partenariat	11
Annexe II : Schéma de la planification stratégique 2008-2013	15

Présentation

L'année scolaire 2012-2013 sera fort chargée. Malgré une accalmie dans le débat entourant le rôle et la place des commissions scolaires au Québec, l'incertitude demeure dans certains dossiers. Par exemple : le maintien ou les modifications quant aux modalités d'application de l'anglais intensif à la 6^e année du primaire et la création d'un ministère de l'Enseignement supérieur qui pose la question de la place de la formation professionnelle à l'intérieur de la nouvelle structure du MELS. En outre, qu'advient-il des compressions en éducation et dans les commissions scolaires à la suite de l'élection d'un nouveau gouvernement? Qu'importe ce contexte, nous avons le devoir d'élaborer un plan d'action en fonction des livrables et des orientations qui nous sont déjà connus.

Le plan d'action 2012-2013 tient compte des compressions majeures imposées par le gouvernement. Le Conseil des commissaires de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs a adopté un budget déficitaire de près de 900 000 \$ pour l'exercice 2012-2013. Comme organisation, nous faisons tout de même le choix de poursuivre la plupart des moyens mis en place l'an dernier, en limitant quelque peu l'implantation de nouveaux moyens. Cependant, le service direct à l'élève sera toujours au centre de notre mission; lorsque des besoins seront exprimés par les écoles, la souplesse sera de mise après une analyse des besoins exprimés.

L'accompagnement de l'ensemble du personnel demeurera aussi, encore cette année, au cœur de nos préoccupations. À cela s'ajouteront des chantiers majeurs comme ceux de la Loi 56 visant à prévenir et à contrer l'intimidation dans les écoles, de l'adoption d'une politique d'utilisation des médias sociaux ainsi que de l'accompagnement du personnel dans la lecture des besoins et des capacités de la clientèle en difficulté d'apprentissage. Sur un autre plan, nous poursuivons la réflexion et les actions visant à doter les écoles de projets particuliers qui leur permettront de rayonner dans le milieu, en développant des créneaux qui soutiendront la motivation et la réussite des élèves. La nouvelle planification stratégique 2013-2018 constituera également un dossier d'envergure qui fixera les assises des orientations de la Commission scolaire pour les cinq prochaines années. Elle devra nécessairement s'inspirer des éléments contenus dans la convention de partenariat et prendre en compte les objectifs qui y sont énoncés.

Le défi de maintenir et de développer les services dans un contexte de compressions budgétaires demeure entier. Cependant, la saine gestion des dernières années, la souplesse du MELS dans l'utilisation des surplus, de même que les résultats de nos élèves, nous incitent à envisager l'année 2012-2013 avec optimisme.

Bernard D'Amours
Directeur général

Axes de développement 2012-2013

L'accompagnement du personnel (orientations I, II et III)

En fonction de la collecte des besoins en formation continue, des priorités de la planification stratégique 2008-2013, des objectifs et des cibles de la convention de partenariat ainsi que des conventions de gestion et de réussite éducative des écoles et des centres.

Les moyens en continuité

- La poursuite de l'accompagnement des directions d'établissement.
- Le maintien des activités d'animation, de soutien et d'accompagnement du personnel.
- La continuité du programme d'accueil et d'intégration du nouveau personnel dans les secteurs jeunes, adultes et de la formation professionnelle (25 000 \$).
- La poursuite du modèle des enseignants accompagnateurs (5 000 \$).
- La consolidation du plan intégré de formation continue, à partir du cadre régional pour l'intégration des politiques, plans d'action, stratégies et approches ministériels, des services éducatifs des écoles et des centres du BSL-GÎM (CISE).
- Le soutien de la consolidation des tables sectorielles quant au choix des moyens visant à favoriser la réussite du passage des élèves entre les différents niveaux d'enseignement.
- La poursuite du plan d'accompagnement des enseignants et des enseignantes du primaire et du secondaire en mathématique (60 000 \$).
- L'instauration d'un d'accompagnement des enseignants et des enseignantes en lien avec la mesure ministérielle *L'école 2.0*, concernant l'ajout de tableaux numériques interactifs (40) et l'acquisition de 40 ordinateurs portables (MELS : 105 000 \$).
- Le soutien financier aux écoles et aux centres dans l'application et le suivi des moyens contenus dans les conventions de gestion et de réussite éducative. Une attention particulière sera portée à la continuité de la formation des techniciens et techniciennes en organisation scolaire qui sont responsables de fournir des données statistiques sur la réussite des élèves dans les écoles et les centres (75 000 \$).

Un budget de 270 000 \$ est prévu pour la mise en place de ces moyens.

Les nouveaux moyens

- La consolidation et la promotion de l'outil de formation continue destiné aux directions d'établissements, à partir du Cadre intégrateur des services aux élèves (CISE). Celui-ci comprend l'intégration des politiques, plans d'action, stratégies et approches ministériels des services éducatifs des écoles et des centres.
- Le soutien à la consolidation des tables sectorielles concernant, d'une part, le choix des moyens en vue de favoriser la réussite du passage des élèves entre les différents niveaux d'enseignement et, d'autre part, l'exploration et la mise en œuvre de moyens favorisant le développement pédagogique dans son ensemble.
- La mise en place d'un plan d'accompagnement des enseignants du secondaire en français à partir de la mesure ministérielle (12 000 \$).

- La tenue d'un colloque sur l'utilisation des technologies de l'information et des communications (TIC) s'adressant aux enseignants et enseignantes du préscolaire (2 000 \$).
- L'accompagnement du nouveau personnel des services de garde.
- La réflexion des services éducatifs et complémentaires sur l'implantation de services de garde dans les milieux qui ne bénéficient pas de ce service.

Un budget de 14 000 \$ est prévu pour la mise en place de ces moyens.

L'enrichissement des parcours scolaires (orientation I)

En relation avec les orientations ministérielles (régimes pédagogiques), la planification stratégique 2008-2013, les objectifs et les cibles contenus dans la convention de partenariat ainsi que dans les conventions de gestion et de réussite éducative des écoles et des centres.

Les moyens en continuité

- Le maintien des mesures d'accompagnement visant l'établissement de passerelles entre le secteur jeune, l'éducation des adultes et la formation professionnelle.
- Le soutien au déploiement, dans les écoles et les centres, de la politique linguistique dont le plan d'action sera intégré à celui de la politique culturelle (2 000 \$).
- La poursuite des programmes favorisant la stimulation précoce au préscolaire (5 000 \$).
- Le maintien à deux demi-journées par semaine du programme *Passe-Partout* au préscolaire (55 000 \$).

Un budget de 62 000 \$ est prévu pour la réalisation de ces moyens.

Les nouveaux moyens

- L'accompagnement des écoles et des centres dans l'élaboration des plans d'action ainsi que dans la formation et l'accompagnement du personnel afin de répondre aux exigences de la Loi 56 qui vise à lutter contre l'intimidation et la violence à l'école. Ce moyen sera également appuyé par la poursuite des initiatives développées par l'approche *École en santé*, en lien avec l'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire dans les établissements (MELS : 15 000 \$).
- L'appui à l'implantation de projets particuliers spécifiques aux milieux à risque en fonction de la politique de fermeture et de maintien de la dernière école de village; le soutien à l'analyse de faisabilité et à l'implantation de programmes Sport-études au secondaire, dont le soccer et le hockey féminin; la consolidation du programme Sport-études en athlétisme (35 000 \$).
- Le déploiement d'un outil de suivi des élèves du secondaire à risque de décrocher et l'accompagnement visant à favoriser leur maintien à l'école ou le passage sans interruption à l'éducation des adultes ou en formation professionnelle.
- L'accompagnement des enseignants du programme *Passe-Partout* dans le développement de stratégies visant à susciter la participation des parents (4 000 \$).

- L'exploration de moyens favorisant l'implantation de l'anglais intensif au primaire en tenant compte de l'échéancier établi par la Commission scolaire (5 000 \$).
- La mise en oeuvre d'un projet-pilote concernant l'utilisation du iPad afin d'en évaluer l'impact sur les apprentissages des élèves au préscolaire (2 000 \$).

Un budget de 61 000 \$ est prévu pour la mise en oeuvre de ces moyens.

Le développement de la compétence dans l'accompagnement des élèves HDAA (orientations II et III)

À la lumière de l'analyse des besoins et des priorités identifiés dans le plan stratégique de la Commission scolaire, en lien avec le renouvellement de la politique HDAA ainsi qu'avec le troisième but de la convention de partenariat et des conventions de gestion et de réussite éducative des écoles et des centres.

Les moyens en continuité

- Le soutien financier à l'intégration des élèves vivant des troubles de comportement dans les classes régulières (MELS « Mesure 30360 » : 105 000 \$).
- La poursuite de la formation continue du personnel relativement au développement des compétences d'accompagnement des élèves HDAA, concernant l'application du cadre entourant l'administration des plans d'intervention dans les écoles. (3 000 \$).
- La poursuite de la réflexion entourant la production du cadre organisationnel des services HDAA, avec le soutien du comité de suivi.

Un budget de 108 000 \$ est prévu pour la réalisation de ces moyens.

Les nouveaux moyens

- L'intensification du déploiement de mesures d'accompagnement des enseignants et des enseignantes en adaptation scolaire (5 000 \$).
- L'accompagnement plus ciblé des directions d'école concernant la lecture et l'évaluation des besoins des élèves HDAA.
- L'élaboration et l'application d'un plan de formation continue pour le personnel de soutien technique en adaptation scolaire (5 000 \$).

Un budget de 10 000 \$ est prévu pour la réalisation de ces moyens.

Le déploiement de mesures favorisant le partage d'expertise, la continuité et l'intégration des services (orientations I, II et III)

En lien avec l'optimisation des ressources pour bien répondre aux besoins de la clientèle ainsi qu'à l'ensemble des cinq buts de la convention de partenariat.

Les moyens en continuité

- La poursuite des partenariats établis avec les parents et les organismes institutionnels et communautaires du milieu.

- Le maintien des passerelles de service entre les secteurs jeunes-adultes-formation professionnelle afin d'améliorer la diplomation, la qualification et la persévérance des élèves, particulièrement des moins de 20 ans, par le biais des activités du comité de la persévérance scolaire et de la valorisation de la formation professionnelle (40 000 \$).
- La poursuite des travaux du comité de pilotage de la Commission scolaire afin d'assurer le suivi des objectifs et des cibles des cinq buts fixés dans la convention de partenariat. Ce comité a aussi comme mission de répondre aux besoins des écoles et des centres pour assurer le suivi des cibles et des objectifs contenus dans leur convention de gestion et de réussite éducative.
- La poursuite de l'offre de services de formation à distance aux élèves du secondaire à partir des expériences vécues à l'éducation des adultes et en formation professionnelle.

Un budget de 40 000 \$ est réservé à la réalisation de ces moyens.

Les nouveaux moyens

- L'exploration du potentiel de déploiement de services professionnels aux élèves en utilisant les technologies de communication à distance, en collaboration avec le CEFRIO.
- Le déploiement du plan d'action de la politique de valorisation de la formation professionnelle.
- L'élaboration et l'adoption d'une politique encadrant l'utilisation des médias sociaux par le personnel, tant au chapitre de l'éthique professionnelle que du développement pédagogique (8 000 \$).
- La réflexion de la Table du secondaire concernant les modèles d'accompagnement visant à favoriser la réussite des parcours des élèves, notamment en relation avec leur participation aux examens de reprise en période estivale.

Un budget de 8 000 \$ est prévu pour la réalisation de ces moyens.

Synthèse des coûts de réalisation du plan d'action 2012-2013

Actions privilégiées	Moyens	Coûts associés
L'accompagnement du personnel		
	Les moyens en continuité	165 000 \$ + MELS : 105 000 \$
	Les nouveaux moyens	14 000 \$
L'enrichissement des parcours scolaires		
	Les moyens en continuité	62 000 \$
	Les nouveaux moyens	46 000 \$ + MELS : 15 000 \$
Le développement de la compétence en accompagnement des élèves HDAA		
	Les moyens en continuité	Mesures MELS et budget régulier de la CSFL
	Les nouveaux moyens	10 000 \$
Le déploiement de mesures favorisant le partage d'expertise et l'intégration des services		
	Les moyens en continuité	40 000 \$
	Les nouveaux moyens	8 000 \$
Total	Budget plan d'action annuel 2012-2013	465 000 \$

Convention de partenariat 2010-2013 – Annexe I

**Convention de partenariat
2010-2013**

**Entre la
Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs**

**et
le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport**

EXTRAITS

La convention de partenariat et la convention de gestion et de réussite éducative sont les outils retenus afin de concrétiser les relations entre les partenaires pour assurer la cohérence, la cohésion et la complémentarité entre le plan stratégique du Ministère, celui de la Commission scolaire et les plans de réussite des établissements.

Ces conventions intègrent, dans une vision globale, l'ensemble des interventions préconisées par chaque palier, et teignent quotidiennement les programmes et les actions des diverses constituantes de la Commission scolaire.

Tel que prévu à l'article 459 de la *Loi sur l'instruction publique*, l'objectif de la convention de partenariat est de préciser l'accord entre le ministre et la Commission scolaire sur les mesures requises pour assurer la mise en œuvre du plan stratégique de la Commission scolaire.

L'article 459,3 stipule qu'elle porte notamment sur les éléments suivants :

- ✓ les modalités de la contribution de la Commission scolaire à l'atteinte des buts fixés et des objectifs mesurables déterminés par le ministre;
- ✓ les moyens que la Commission scolaire entend prendre pour s'assurer de l'atteinte des objectifs spécifiques établis dans son plan stratégique;
- ✓ les mécanismes de suivi et de reddition de comptes mis en place par la Commission scolaire.

Dans le contexte de cette première convention de partenariat, le ministre a fixé cinq buts visant à améliorer la persévérance et la réussite scolaires, soit :

- ✓ l'accroissement de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans;
- ✓ l'amélioration de la maîtrise de la langue française;
- ✓ l'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage;
- ✓ l'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire dans les établissements;
- ✓ l'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle.

BUT MINISTÉRIEL 1

Augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

À la lumière des statistiques colligées, de notre réalité organisationnelle et du contexte socioéconomique de notre territoire, nous devons prioritairement exprimer une préoccupation quant à la persévérance, à la réussite et à la qualification de tous nos élèves. C'est pourquoi l'orientation 1 de notre planification stratégique 2008-2013 est ainsi libellée :

ORIENTATION 1 : « La persévérance, la réussite et la qualification de tous nos élèves jeunes et adultes, en particulier des garçons, dans des parcours scolaires enrichis et des voies de formation diversifiées. »

Objectifs mesurables (en relation avec les zones de vulnérabilité)

Objectifs et cibles :

- Hausser à 62 % le taux de diplomation et de qualification de nos garçons avant l'âge de 20 ans (FGJ, FGA, FP) d'ici 2013.
- Augmenter le taux de diplomation et de qualification de nos filles à 84 % d'ici 2013.

Cible pour la Commission scolaire :

- Atteindre un taux de diplomation et de qualification de 83 % en 2020. À noter que quatre élèves de plus par année (qualifiés ou diplômés avant l'âge de 20 ans) = une hausse de 1 % de notre taux de diplomation ou de qualification

BUT MINISTÉRIEL 1

Augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

Objectifs mesurables (en relation avec les zones de vulnérabilité)

Objectifs et cibles :

- Diminuer de 32 à 24 le nombre de garçons qui quittent annuellement l'école sans diplôme ni qualification en FGJ d'ici 2013.
- Poursuivre le partenariat avec les organismes qui œuvrent auprès des enfants de 0-4 ans.

Cible nationale du MÉLS :

- D'ici 2020, réduire de 8 000 le nombre de décrocheurs. Pour la Commission scolaire, qui comptait 35 décrocheurs en 2008-2009 (cette donnée provient de la CS, car elle n'est pas encore publiée par le MELS), cela reviendrait à réduire à 15 le nombre de décrocheurs en 2019-2020, soit une réduction d'environ deux par année.

BUT MINISTÉRIEL 2

Amélioration de la maîtrise de la langue française

En référence à l'orientation 1 de la planification stratégique 2008-2013, les résultats attendus en 2013 sont axés sur la « hausse du taux de réussite aux épreuves de français et de mathématique à la fin de chaque cycle du primaire. » Concernant l'orientation 3 de la planification stratégique, certaines actions visent à « identifier et appuyer des cibles prioritaires

comme la lecture et l'écriture. » Comme la Commission scolaire évolue en milieu défavorisé, nous devons nous inspirer des pratiques prometteuses en français mises de l'avant par la SIAA dans les écoles-phares du Québec.

Objectifs mesurables (en relation avec les zones de vulnérabilité)

Objectifs et cibles :

- Établir des cibles de réussite par l'augmentation de la fiabilité des données liées aux résultats des élèves, aux épreuves et aux bilans du primaire et du secondaire, ainsi qu'en FGA et FP d'ici 2013.
- Maintenir un taux de réussite global en français de 90 % en cinquième secondaire.
- Poursuivre le partenariat avec les organismes qui œuvrent auprès des enfants 0-4 ans.

Indicateurs utilisés :

- Résultats aux épreuves de français du MELS et de la Commission scolaire au primaire, au secondaire et en FGA/FP.
- Résultats des bilans en français à tous les cycles du primaire et du secondaire.
- Nombre de rencontres et d'interventions avec les organismes œuvrant auprès des enfants 0-4 ans.
- Résultats de l'analyse des situations d'évaluation au primaire.

BUT MINISTÉRIEL 3

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage

Concernant les élèves HDAA, la planification stratégique 2008-2013 fait mention de deux éléments essentiels : le rehaussement du degré de scolarisation chez les jeunes et les adultes, particulièrement les garçons, ainsi que le soutien aux intervenants pour favoriser l'intégration réussie des élèves handicapés ou en difficulté d'apprentissage et d'adaptation en classe régulière. Ces deux orientations s'appuient sur des données illustrées dans le but 1 ainsi que dans les tableaux qui suivent. À l'intérieur de nos indicateurs de performance, nous avons ciblé une hausse de 5 % du taux d'intégration des élèves HDAA au secondaire et une augmentation du pourcentage des élèves qui terminent leur parcours scolaire, incluant les parcours particuliers.

Objectifs mesurables (en relation avec les zones de vulnérabilité)

Objectifs et cibles :

- Hausser de 1,5 % (de deux à sept élèves) le nombre d'élèves qualifiés (FMS, FPT) afin d'atteindre notre cible globale, soit 83 % (taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification avant l'âge de 20 ans), d'ici 2013.
- Maintenir le taux d'intégration des élèves HDAA au secondaire autour de la moyenne provinciale, soit 47 %, d'ici 2013.

Indicateurs utilisés :

- Proportion des élèves HDAA intégrés en classe régulière au primaire et au secondaire.
- Proportion des élèves HDAA au secondaire qui obtiennent une qualification.

BUT MINISTÉRIEL 4

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire dans les établissements

Un des défis de l'orientation 1 de la planification stratégique 2008-2013 consiste à améliorer la santé physique et mentale de nos jeunes par l'élimination de la violence, l'acquisition de saines habitudes de vie et l'implication dans des sports et des projets culturels engageants afin d'encourager la persévérance scolaire. En 2013, nous souhaitons avoir augmenté le nombre de jeunes en santé, ayant une bonne estime de soi, plus éveillés culturellement et bien adaptés dans un milieu scolaire sain et positif.

Objectifs mesurables (en relation avec les zones de vulnérabilité)

Objectifs et cibles :

- Établir des cibles d'intervention pour diminuer l'intimidation et la cyberintimidation d'ici 2013.
- Accroître le nombre d'interventions concernant la gestion efficace des conflits.
- Hausser le nombre d'élèves participant aux activités physiques et culturelles parascolaires.

Indicateurs :

- Nombre de situations d'intimidation.
- Nombre d'interventions concernant la gestion efficace des conflits.
- Nombre d'élèves participant aux activités physiques et culturelles parascolaires.

BUT MINISTÉRIEL 5

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

Déjà dans l'orientation 1 de la planification stratégique 2008-2013, concernant notamment « la persévérance, la réussite et la qualification de tous nos élèves jeunes et adultes, en particulier des garçons, dans des parcours scolaires enrichis et des voies de formation diversifiées », nous avons un objectif découlant de ce but. Cet objectif est de « développer de nouvelles voies de formation professionnelle répondant aux aspirations des jeunes et aux besoins du milieu en matière de métiers spécialisés, semi-spécialisés et d'options professionnelles ». Nous avons déterminé l'indicateur de performance suivant : augmentation de 10 % de la clientèle des jeunes de moins de 20 ans en formation professionnelle. Pour nous, cette préoccupation tient compte de l'offre de service des programmes à la carte et par le biais d'ententes.

Objectifs mesurables (en relation avec les zones de vulnérabilité)

Objectifs et cibles :

- D'ici 2013, augmenter de 8 % à 16 % (deux garçons) le nombre de garçons de moins de 20 ans inscrits en FP.
- Hausser de 13,25 % à 18 % d'ici 2013 (passer de 44 en 2007-2008 à 59 en 2013), le nombre global d'élèves de moins de 20 ans inscrits à nos programmes à la carte en formation professionnelle.

Indicateurs utilisés :

- Nombre de nouveaux élèves de moins de 20 ans inscrits en FP.
- Nombre global d'élèves inscrits en FP.

Schéma de la planification stratégique 2008-2013 – Annexe II

